DEPARTEMENT

DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-299

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Subventions Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:
SUBVENTIONS DE
COMPENSATION
POUR MISE A
DISPOSITION
PAYANTE DE
PERSONNELS

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

2016

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES

Nicole,

RENDU EXECUTOIRE

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17.11.2016

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah,

AFFICHAGE EN DATE DU: 17.11.2016

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :

3 D NOV. 2016

M. le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention de compensation pour frais de mise à disposition payante de personnels communaux à :

- L'association « FJEP Culture / Unesco » pour un montant de 6 587 €
- L'association « Club Nautique » pour un montant de 10 084 €.
- L'association « Comité d'Organisation Fête du Cassoulet » pour un montant de 7 167 €.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2016.

Après avis de la Commission des Finances en date du 21 novembre 2016,

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement d'une subvention de compensation pour frais de mise à disposition payante de personnels communaux aux associations énumérées ci-dessus. PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2016 sur l'article 6574 pour un montant total de 23 838 € et que ces mises à disposition payantes feront l'objet d'un remboursement par les associations, conformément à la règlementation.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :

Certifice executoire par reception

en Préfecture le :

Par publication le :

Par delegation.

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016 N°011-211100763-20161123-2016-299D-DE

Herve ANTOINE